



CONTRAT DE LA
GRANDE BAIE
MARTINIQUE

Réciprocité Reboisement

Code : C.2.3.5

Maitrise d'ouvrage : Commune du LAMENTIN

Comité de pilotage : Conservatoire du Littoral (CDL)-Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement(DEAL)

Contexte et objectif de l'action

Le Lamentin a perdu ces 15 dernières années environ 15ha de mangrove. La perte s'est aggravée après le passage du cyclone Dean. Les Palétuviers ont été remplacés par des herbacées envahissantes. La commune prend en main la restauration de cet écosystème majeur.

Description technique de l'action

- *Diagnostic écologique des anciennes mangroves ;
- * Etat des pressions sur ces espaces ;
- *Lutte contre les herbacés opportunistes ;
- *Création de pépinières d'arbres adaptés ;
- *Plantation d'arbres spécifiques ;
- *Suivi pluriannuel du milieu reboisé

Communes concernées : Lamentin

Avancement de l'action

Date de début de l'action: 2019

Indicateurs:

Date d'échéance de l'action : 2027

Pourcentage d'avancement : 0%

Éléments financiers

Budget total : 3160870K €

Budget disponible : 1580435K € HT

Budget à obtenir : 1580435K € HT

Années	Montant prévu	Montant dépensé	% engagement
2021	1K € HT		0%
TOTAL	1K € HT		